



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

***Situation des journalistes
au Zimbabwe***

***Informations générales
et actions recommandées***

Situation des journalistes au Zimbabwe

Informations générales et actions recommandées

Le gouvernement du Zimbabwe utilise certaines des dispositions du droit national pour réduire au silence l'opposition, perpétrer des atteintes aux droits humains et mettre en péril l'ensemble des droits fondamentaux des Zimbabwéens. Les dispositions de la *Public Order and Security Act* (POSA, Loi relative à l'ordre public et à la sécurité), et de l'*Access to Information and Protection of Privacy Act* (AIPPA, Loi relative à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée) ainsi que la *Private Voluntary Organisations Act* (PVO, Loi relative aux organisations bénévoles privées) sont des exemples de législation contraire aux normes internationales en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Le gouvernement du Zimbabwe a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), qui protègent la liberté d'expression, d'association et de réunion.

La Loi relative à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, promulguée en mars 2002, a été tout particulièrement utilisée pour limiter l'activité des médias indépendants. Elle :

- restreint l'accès des citoyens aux informations détenues par les organismes publics ;
- porte création d'une Commission des médias et de l'information disposant de pouvoirs de réglementation des médias indépendants ;
- exige l'enregistrement des journalistes et tous les médias ;
- fait de la diffamation une infraction pénale.

Dans son document public intitulé *Zimbabwe. Les droits fondamentaux menacés de toutes parts*, publié en mai 2003, Amnesty International montre comment les autorités du Zimbabwe recourent à des dispositions de loi restrictives telles que celles de la Loi relative à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée

pour réprimer des droits et des libertés internationalement reconnus, notamment le droit à la liberté d'expression.

Malgré les déclarations du gouvernement affirmant que les médias indépendants se multiplient et que la liberté d'expression est garantie, des lois telles que l'AIPPA continuent d'être utilisées pour restreindre la liberté d'expression et arrêter des journalistes indépendants. Au cours des derniers mois, plusieurs journalistes ont été harcelés et arrêtés et les locaux du seul quotidien indépendant du pays, le *Daily News*, ont été fermés.

Il faut agir !

1. Écrire au président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud pour lui demander de condamner publiquement la répression des droits humains du gouvernement du Zimbabwe et de presser les autorités de cesser leurs attaques contre les médias indépendants !
2. Écrire au gouvernement du Zimbabwe pour lui demander :
 - d'abroger ou de modifier immédiatement les lois qui violent les droits internationalement reconnus à la liberté d'expression, d'association et de réunion, qui sont garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains internationaux auxquels le Zimbabwe est partie ;
 - de mettre la législation nationale en conformité avec les traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels le Zimbabwe est partie ;
 - de mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, arrestations arbitraires et actes de torture dont sont victimes les personnels des médias indépendants et les défenseurs des droits humains ;
 - de renoncer à utiliser la police à des fins politiques et veiller à ce que les policiers fassent preuve du professionnalisme le plus rigoureux et respectent les droits humains

Adresses

His Excellency, President Thabo Mbeki, Office of the president, Private Bag X1000, Pretoria, 0001. Fax : +21 12 323 8246, Courriel : president@op.gov.za.
Formule d'appel : Monsieur le Président

Ministre de l'Intérieur, The Honourable Kembo Mohadi, Ministère de l'Intérieur, 11th floor, building Mukawati, Private Bag 7703, Causeway, Harare, Zimbabwe.
Fax : +263 4 726 716. Formule d'appel : Monsieur le Ministre.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre ZIMBABWE: JOURNALISTS. CASE SUMMARY.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
